Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_258-DE

Délibération n° 2025.258

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_258-DE

2025.258 – Urbanisme - Mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié – Convention de partenariat et de groupement de commandes entre le SDE35 et les intercommunalités d'Ille-et-Vilaine

Par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil communautaire de Fougères Agglomération a décidé d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE35)

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un référentiel commun mutualisé qui doit permettre à chaque gestionnaire de réseaux de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique et très précis afin de satisfaire à la législation DT/DICT (réforme anti-endommagement des réseaux de juillet 2012). On peut le considérer comme un squelette sur lequel viendront se superposer des données métiers, dont celles relatives aux réseaux enterrés. L'utilisation de ce fond de plan est obligatoire au 1er janvier 2026.

Le SDE35 s'est proposé, au titre de sa mission de mutualisation des moyens, de coordonner la mise en œuvre du PCRS en Ille-et-Vilaine en collaboration avec les EPCI du département. Il a mené l'acquisition d'un PCRS sous 2 formes :

- Un PCRS image constitué d'orthophotographies obtenues en 2020 et 2021 et couvrant l'ensemble du département,
- Un PCRS vecteur issu de levés topographiques obtenus en 2023, couvrant des voies où certaines communes avaient fait le choix de compléter le PCRS image par des plans plus précis.

Afin de lui assurer son rôle de référentiel cartographique, il est désormais essentiel de maintenir le PCRS à jour.

Une nouvelle convention de partenariat et de groupement de commandes est proposée par le SDE35 aux EPCI d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2029. Les principes de cette convention sont les suivants :

- Mise en place d'un outil pour recenser les zones à mettre à jour, partagé avec les communes,
- Validation des zones à mettre à jour par un comité technique composé des différents partenaires,
- Mise à jour du PCRS image par « mosaïquage intégratif » dans le cadre d'un marché mis en place par le SDE35,
- Possibilité de faire évoluer le PCRS vecteur, sur demande des EPCI et de leurs communes membres,
- Mise à disposition par le SDE35 d'une plate-forme de diffusion du PCRS à destination des partenaires de la convention et de leurs communes membres.

Hors coûts d'acquisition du PCRS vecteur, la participation financière annuelle de Fougères Agglomération s'élève à 6 090 €, répartis entre une part investissement de 5 642 € et une part fonctionnement de 448 €.

Vu l'avis favorable de la commission « Attractivité économique et emploi - Urbanisme, dynamique rurale et territoire numérique » du 25 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_258-DE

Fougères Agglomération **2025.258**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat et de groupement de commandes pour la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié d'Ille-et-Vilaine,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer cette convention ainsi que tous les documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU